



PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pour les programmes **AA**, **AV**, **ASDP** et **LY** vous devez fournir des pièces justificatives lors de la transmission d'une demande d'autorisation et lorsqu'une demande est en vérification et contrôle.

Pour le programme **PO**, vous devez fournir des pièces justificatives uniquement lorsqu'une demande est en vérification et contrôle.

Pour les autres types de demandes, les documents doivent être conservés dans le dossier de la personne assurée afin d'être fournis sur demande.

Dans le cas où vous devriez faire parvenir des pièces justificatives à la Régie, veuillez indiquer le numéro de confirmation sur chaque page du document et les acheminer :

- par « Mon dossier » :
 - 1) Sélectionner l'onglet « Demandes »
 - 2) Préciser les critères de recherche (au besoin)
 - 3) Cliquer sur « Rechercher »
 - 4) Cliquer sur l'hyperlien de la demande à laquelle un document doit être joint
 - 5) Cliquer sur « Joindre un document » au bas de la demande
 - 6) Sélectionner, à l'aide de la loupe, le document à joindre à la demande
 -  Seul le format PDF est accepté
 - 7) Cliquer sur « Envoyer »
-  Une confirmation d'envoi s'affichera : « Document envoyé. Nous avons bien reçu le document que vous avez joint à la demande. »

ou

- par télécopieur :

| AA | ASDP | PO | LY | AV |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 418-266-6485 | 418-266-6489 | 418-266-6485 | 418-266-6489 | 418-266-6490 |

 Lors d'envois par télécopieur, il est important de faire **un seul envoi par demande**.

ou

- par la poste :

RAMQ – Programmes d'aides techniques
C.P. 6600, **succ. Terminus**
Québec (Québec) G1K 7T3